

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 27 juillet 2021

ETAT DES RESSOURCES EN EAU

Passage en alerte renforcée des affluents de l'Orb et en alerte des secteurs Lez-Mosson, Etang de l'Or, Aude aval et canal du Midi. Maintien de la vigilance sur le reste du département

Malgré la situation contrastée de ce début d'été, entre canicules et épisodes orageux, l'année hydrologique reste marquée par des records de sécheresse. En attestent les 51% de précipitations par rapport à la normale à Montpellier-Aéroport (année la plus sèche sur la période depuis le début des mesures en 1947), ou les 46% à Béziers-Vias (mesures depuis 1995).

Tout aussi préoccupante, la baisse des niveaux des nappes d'eau souterraines se poursuit et concerne plus de 90% des aquifères suivis fin juillet.

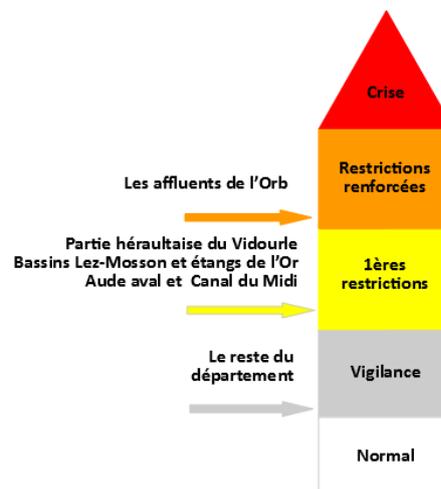
Les niveaux des cours ont rapidement chuté avec les conditions chaudes et ventées, notamment à l'est et à l'ouest du département, moins arrosés en juin et juillet.

Compte tenu du constat de dégradation rapide des indicateurs de suivi, et conformément à la proposition du comité sécheresse¹, **les affluents de l'Orb (la Mare, le Jaur et le Vernazobres) sont placés en alerte renforcée. Les restrictions d'usage de niveau alerte sont par ailleurs étendues aux bassins Lez-Mosson et de l'étang de l'Or. En coordination avec le préfet de l'Aude, les parties héraultaises du bassin Aude aval et du canal du midi sont également placées en alerte.** Le reste du département est maintenu en vigilance. Le prochain point de situation aura lieu début août.

En conséquence de ces classements, et en application de l'arrêté cadre départemental, des restrictions d'usages de l'eau sont mises en œuvre.

Restrictions renforcées sur les affluents de l'Orb

- **Interdiction 24h/24h** : d'arroser les terrains de sports, golfs, jardins, pelouses et espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, de laver les voiries, de faire fonctionner les douches de plage, de remplir les étangs et plans d'eau de loisir à usage personnel, de vidanger les plans d'eau de toute nature dans les cours d'eau, de réaliser certains travaux sur station d'épuration ;
- **Interdiction de 8h à 20h** : d'arroser les jardins potagers
- **Interdiction de 11h à 20h** : d'arroser les cultures agricoles (sauf micro-irrigation, goutte à goutte et cultures hors sol, productions dépendantes et fragiles, certaines ASA)
- Mise en œuvre des dispositifs spécifiques prévus en cas de sécheresse dans le cadre de leur autorisation pour : le fonctionnement des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), les prélèvements sur le canal du Midi, et les associations hydrauliques agricoles (ASA).



1ères restrictions sur le Vidourle, les bassins Lez-Mosson et étangs de l'Or, Aude aval et canal du midi

- Interdiction 24h/24h** : de remplir des piscines privées, laver des véhicules en dehors des stations professionnelles, de faire fonctionner des bornes et fontaines en circuit ouvert ;
- Interdiction de 8h à 20h** : d'arroser des terrains de sport, des golfs, des jardins, des pelouses et espaces verts publics et privés, des jardins potagers ou d'agrément
- Mise en œuvre des dispositifs spécifiques, prévus en cas de sécheresse, pour le fonctionnement des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), des stations d'épuration, des plans d'eau, des activités économiques, commerciales et industrielles, et les associations hydrauliques agricoles (ASA) etc.

TOUTES LES INFORMATIONS sur le site internet des services de l'État : l'arrêté préfectoral, la carte des zones concernées, les mesures... :
<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

1- Le comité sécheresse, animée par la DDTM 34, est composée des services de l'Etat, d'Etablissements Publics, de collectivités compétentes en gestion de la ressource et d'usagers. Il a pour objectif d'assurer le suivi de la ressource en eau sur le département et le cas échéant de proposer les mesures appropriées en fonction des 5 niveaux identifiés : situation normale, vigilance, restriction de 1er niveau, restriction renforcée et crise.